

Monsieur Patrick PEUGEOT
Président
La Cimade
64, rue Clisson
75013 Paris

Paris, le

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité m'interroger sur les propositions avancées par votre association, la Cimade, en matière de politique migratoire et je vous en remercie.

Je veux tout d'abord saluer l'engagement et les combats menés par votre association depuis plus de 70 ans maintenant. Par son histoire, par son action aux côtés de ceux qui souffrent, pour défendre la dignité des personnes, la Cimade a aujourd'hui une place essentielle au sein des organisations de défense des droits humains.

Le sujet de l'immigration est parfois difficile, souvent instrumentalisé et j'ai conscience qu'au delà de la politique à mettre en œuvre, nous avons aussi et surtout, à changer notre regard sur l'immigration et les migrants.

Ces dix dernières années ont vu fleurir les amalgames et les outrances, confondant question migratoire et situation des étrangers dans notre pays, mêlant immigration et identité nationale, et parfois même immigration et délinquance.

Ces dix dernières années, les textes, annonces et mesures ont été multipliés avec toujours les mêmes conséquences : une précarisation croissante de la situation des étrangers en situation régulière et des régressions incessantes en matière de droits.

Je veux retrouver un discours de raison sur les migrations. Je n'oublie pas que derrière les chiffres, il y a des femmes et des hommes, parfois des enfants, qui quittent leur pays, leur famille, leurs racines.

Je veux rompre avec la rhétorique dégradante de « l'immigration choisie ou subie » et porter une politique migratoire fondée sur des règles claires, stables et justes. Autant je serai ferme dans la lutte contre l'immigration irrégulière, en particulier les filières clandestines, qui fragilisent les hommes et les femmes qui en sont victimes, autant je serai clair et constant dans la sécurisation de l'immigration légale. Ce sont les conditions d'une intégration réussie dans notre pays.

.../...

Cette politique, dans tous ses volets, devra être conduite dans le respect de la dignité de tous les êtres humains qui sont sur notre territoire.

Vous avez avancé de nombreuses propositions « pour inventer une politique d'hospitalité » et j'en tiendrai bien entendu le plus grand compte.

Vous dénoncez les accords de gestion concertée des flux migratoires mis en place par la droite et je partage votre analyse. Ces accords qui conditionnent l'aide au développement à la réadmission d'étrangers en situation irrégulière sont contestables dans leur principe et inefficaces en pratique. L'aide au développement figure au nombre des engagements européens et internationaux de la France. La lutte contre l'immigration irrégulière passe par une politique de confiance réciproque avec les pays d'origine. Les relations avec les pays d'origine doivent plus globalement être réfléchies, équilibrées et utiles aux deux parties.

Vous proposez une procédure unique de demande d'asile. Je veux tout d'abord souligner la nécessité de protéger ce droit qui répond à nos engagements internationaux. Depuis 2002, les atteintes au droit d'asile en France se multiplient et le gouvernement actuel s'est servi de ce droit pourtant fondamental comme d'un outil de régulation de l'immigration. Je l'ai déjà dit, l'amélioration du délai entre le dépôt de la demande et la décision est, à mes yeux, une priorité, car il est inhumain de laisser ces femmes et ces hommes dans l'incertitude pendant parfois plus d'un an. Mais contrairement à ce qu'a fait le gouvernement actuel, cela ne se fera pas au détriment des droits les plus fondamentaux. C'est pourquoi, je reviendrai sur la procédure prioritaire telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et je veillerai à ce que chaque demandeur d'asile se voit garantir le droit à un recours effectif, donc suspensif. Je porterai cette question au niveau européen pour aboutir enfin à une politique européenne de l'asile.

Vous m'interrogez sur le droit au respect de la vie privée et familiale. Outre le droit d'asile, le gouvernement actuel a multiplié les atteintes depuis 2002 au droit à vivre en famille. Or c'est, comme vous le soulignez, un droit protégé par les conventions internationales. Je m'engage donc à ce que soient garantis les droits fondamentaux de l'ensemble des migrants présents sur notre territoire. Le droit à une vie familiale normale sera assuré et consolidé.

Vous proposez de stabiliser le séjour. J'ai déjà affirmé ma volonté de sécuriser l'immigration légale. Ainsi, le droit au séjour sera réformé pour sécuriser l'immigration légale avec notamment l'instauration d'un titre de séjour pluriannuel, intermédiaire entre le titre d'un an et la carte de résident. Ce titre permettra à la fois de favoriser l'intégration et les projets de vie des migrants, et de s'adapter, notamment pour ceux qui viennent travailler dans notre pays, aux réalités économiques. Si je ne souhaite pas aujourd'hui m'engager sur une délivrance de plein droit d'une carte de résident de dix ans, cette carte pluriannuelle permettra de répondre au besoin de stabilité demandé par ces familles.

Vous m'interrogez aussi sur la rétention. La question de la rétention est directement liée à la politique appliquée. La politique du chiffre menée par la droite depuis 2007 aura conduit à instaurer un climat délétère et à banaliser la rétention des étrangers. Je souhaite plus globalement que la rétention redevienne l'exception et non un instrument banal de procédure. Je souhaite que soient privilégiées les alternatives à l'enfermement et, lorsque le placement en rétention est nécessaire, qu'on veille aux conditions de vie dans les centres.

.../...

Sur la rétention des enfants, et donc des familles avec enfants, je me suis engagé à l'interdire dès mai 2012, en privilégiant les alternatives comme l'assignation à résidence, car l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer, comme l'exigent de nombreuses conventions internationales et en particulier la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Je l'ai déjà indiqué, les personnes en situation irrégulière et qui ne répondent pas aux critères fixés pour la régularisation seront reconduites dans le pays d'où elles viennent. La responsabilité m'oblige à dire cela. Mais ces procédures d'éloignement doivent s'inscrire dans le cadre de procédures garantissant le respect des droits des personnes.

S'agissant du droit de vote pour les étrangers non-communautaires, j'ai déjà eu l'occasion de m'engager clairement en faveur de ce droit. Je souhaite retenir les mêmes règles que pour les résidents européens. Les étrangers résidant en France depuis 5 ans auront le droit de voter et d'éligibilité (hors maire et adjoint) aux élections municipales. C'est un engagement de longue date qui n'a pu être mis en œuvre, vous le savez, et sur lequel je m'engage avec conviction.

Enfin, vous souhaitez m'interroger sur les trois premières mesures que j'adopterai en matière de politique migratoire si je suis élu président de la République. L'exercice est délicat tant le chantier est d'ampleur.

Si l'on doit en retenir trois alors, mes premières mesures pour une nouvelle politique migratoire seraient les suivantes :

Tout d'abord, comme je m'y suis déjà engagé, j'abrogerai les circulaires qui ont porté si gravement tort à l'image de la France, en empêchant ces étudiants étrangers venus dans nos écoles, nos universités d'exercer sur notre sol une première expérience professionnelle.

Je demanderai aussi que soit interdite la rétention des enfants, et donc des familles avec enfants, au profit d'alternatives telles que l'assignation à résidence, pour les raisons que j'ai expliquées précédemment.

Enfin, je donnerai rapidement des consignes pour améliorer le traitement et l'accueil des étrangers dans les préfectures, qui ne sont souvent pas dignes d'un pays comme le nôtre.

Plus généralement, je serai, si je suis élu, un président exemplaire dans ses paroles sur l'immigration. Je valoriserai ses apports, je me garderai de tout raccourci et de toute stigmatisation. Je veillerai à ce que chaque migrant, quelle que soit sa situation, soit traité avec dignité, dans le respect de ses droits fondamentaux. Il s'agit là d'un principe républicain. J'y suis profondément attaché.

Je veux aussi vous dire que c'est en concertation avec des acteurs de terrain, avec des associations comme la vôtre que nous construirons cette nouvelle politique que nous voulons juste et équitable.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes cordiales salutations.

Pxa - sans,



François HOLLANDE